



RAPPORT ANNUEL

2013

**PRIX ET QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS**



Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, route de Louches - 59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99 - Fax : 03 27 43 86 67
E-mail : infos@siaved.fr



|ÉDITO

Le SIAVED porte sur son territoire une politique énergétique forte, tournée vers l'avenir avec le développement de projet ambitieux que nous menons comme acteur, ou co-acteur et dont l'objectif est le développement et le respect de l'environnement.

C'est pourquoi le SIAVED s'est fixé pour mission le traitement et l'élimination de nos déchets dans le respect des normes en vigueur mais aussi et surtout d'innover toujours plus. Nous devons donc nous nourrir de projets ambitieux, en innovant, en entreprenant, en anticipant pour assurer la pérennité du syndicat et de ses installations et en confortant nos recettes.

Par ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le dossier de cogénération nous apparaît comme un incomparable projet d'intérêt général. La cogénération n'est pas seulement une démonstration de savoir-faire, c'est aussi l'illustration d'une volonté politique partagée entre le syndicat et ses adhérents.

S'il est un domaine qui permet de mesurer le défi du Développement Durable, c'est bien celui de l'énergie. La question de l'énergie met en évidence la solidarité des trois principes : économie, environnement et social.

En effet, permettre de valoriser l'énergie, chauffer des logements avec une chaleur issue d'énergie renouvelable, baisser les charges de près de 20%, générer de l'activité économique aux entreprises locales ou encore pérenniser un équipement à Haute performance énergétique ... sont autant d'exemples qui illustrent cette volonté.

« **Ce projet de cogénération est un dossier porté pas seulement par le SIAVED mais par l'ensemble des administrations.** »

Aujourd'hui la machine est en marche. Ce n'est plus un projet mais une réalité. Le SIAVED est fier de prendre part aux évolutions considérables intervenues sur son territoire.

Bonne lecture.

Le Président,
Charles LEMOINE

|SOMMAIRE

01	LE SIAVED	P 4
02	LES REPÈRES 2013	P 18
03	LES DÉCHÈTERIES	P 20
04	LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	P 32
05	LES DÉCHETS VERTS	P 40
06	LE CENTRE DE TRI & COLLECTE SÉLECTIVE	P 44
07	LES ENCOMBRANTS ISSUS DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE	P 48
08	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	P 52
09	LA COMMUNICATION	P 60
10	LE BUDGET 2013	P 64
11	ANNEXES	P 68



Un syndicat au service de ses adhérents

Le **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets** est un service public, acteur dans le développement durable de son territoire. Il est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

Engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations du Grenelle de l'environnement, le SIAVED travaille dans l'intérêt de la population afin de lui garantir des outils pointus pour sa santé et sa sécurité, dans la connaissance des normes actuelles.

Le SIAVED en chiffres



Historique du syndicat

1972 Création du SIRIEOM qui a en charge la gestion des déchets du Grand Denaisis.

1977 Construction de l'usine d'incinération à Douchy-les-Mines

1994 L'usine traite les déchets hospitaliers
Le SIRIEOM devient le SIRDHIM

1998 Le syndicat cesse l'incinération des déchets industriels spéciaux

2000 Le SIRDHIM prend en charge la compétence collecte
2001 La CCCO et le SYCTOMEC adhèrent au SIRDHIM

2002 La CAPH adhère au SIRDHIM

2003 Le SIRDHIM devient le SIAVED

2004 Le SIAVED transforme son usine en Centre de Valorisation Énergétique
2005

2007 La communauté de Communes du Caudrésis adhère au SIAVED
via le SYCTOMEC

2008 La chaîne des déchets hospitaliers est modernisée

2010 Le SIAVED met en place un plan de prévention pour la réduction des déchets :
Boréal (Baisse des Ordures Résiduelles par l'Action Locale)

2011 Le SIAVED regroupe 100 communes

2012 Le SIAVED accueille deux nouvelles Communautés de Communes
et regroupe 109 communes soit 288 642 habitants

2013 Le SIAVED regroupe 109 communes soit 289 643 habitants



Une mission de service public

Le SIAVED est un établissement public. Créé sous l'appellation SIAVED en 2003, le syndicat regroupe aujourd'hui 109 communes sur trois intercommunalités :

- la **Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut** (CAPH),
- la **Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent** (CCCO),
- le **SYndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis** (SYCTOMEC).

Les collectes demeurent de la compétence des trois collectivités adhérentes qui ont transféré le traitement des déchets ménagers assimilés et la gestion globale des déchèteries au SIAVED.

Le territoire du SIAVED



■ Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

■ Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

■ SYCTOMEC

Une mission, des objectifs

- Le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés
 - Valorisation énergétique CVE
 - Valorisation matière CVE
 - Centre d'Enfouissement Technique de classe 2
- La gestion totale (traitement + personnel) des déchèteries de son territoire
- Le traitement des déchets verts collectés en porte à porte
- Le traitement des déchets issus de la collecte sélective
- Le traitement des encombrants en porte à porte

Une stratégie de gestion durable

La loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la valorisation des matériaux, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 :

- instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages,
- définit les priorités de gestion des déchets : réduction de la quantité, valorisation puis traitement et stockage,
- stipule qu'à compter du 1er juillet 2002, seuls les déchets ultimes pourraient être admis en décharge,
- prévoit la réalisation de plans départementaux ou régionaux pour l'élimination des déchets,
- crée une taxe sur le stockage des déchets ménagers et assimilés (intégrée depuis 1999 à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit la délivrance d'autorisations préalables pour l'exploitation d'unités de traitement ou de stockage des déchets.

Le décret « emballages ménagers » du 1er avril 1992 oblige tout conditionneur de produits de consommation à participer à l'élimination des déchets d'emballages issus de ses produits soit par la consigne, soit par une collecte sélective organisée par ses soins, soit par une adhésion à un organisme agréé (Eco-Emballages ou Adelphe).

La circulaire du 28 avril 1998 rappelle la priorité à la valorisation matière : recyclage et compostage.

Elle fixe un objectif de collecte en vue d'une valorisation matière de 50 % des déchets dont l'élimination est de la responsabilité des collectivités locales. Elle induit également une révision des plans départementaux et précise la notion des déchets ultimes.

Le Grenelle de l'environnement d'octobre 2007 fait apparaître des mesures prioritaires comme :

- réduire la production de déchets et développer le recyclage,
- assurer la réduction des impacts sur la santé et sur l'environnement de nos modes de gestion des déchets,
- renforcer la sensibilisation, l'information et la place de l'incinération.

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) du Département du Nord a été adopté sous la responsabilité de l'Etat le 12 novembre 2001.

Sa révision a été actée en 2007 par le président du Conseil Général. Après avis favorable de la Commission Consultative du Plan le 1er mars 2010, le projet de Plan révisé et son évaluation environnementale ont été arrêtés à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2010, puis soumis à enquête publique du 2 mai au 6 juin 2011.

Après la remise du rapport de la Commission d'enquête au Conseil général le 6 juillet 2011, les réserves formulées par la Commission d'enquête ont été prises en compte, ainsi que la majorité des recommandations, avant de soumettre le Plan et son évaluation environnementale à l'approbation de l'Assemblée départementale le 28 novembre 2011.

La révision du Plan a été effectuée en intégrant à chaque étape le processus d'évaluation environnementale, aboutissant au rapport environnemental prévu à l'article L.122-6 du code de l'environnement.

Le Plan vise à orienter et à coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la loi aux horizons 2015 et 2020 (art R 541-14 du code de l'environnement).



L'identité du SIAVED

Des élus impliqués dans le syndicat

Le SIAVED est administré par un comité syndical composé d'élus représentant les collectivités adhérentes. Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison d'un élu par tranche de 7.000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle du mandat d'un conseiller municipal.

Le Comité Syndical :

Le Comité Syndical se compose de **84 membres** 42 titulaires et autant de suppléants.

- 22 titulaires et 22 suppléants pour la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH),
- 11 titulaires et 11 suppléants pour la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)
- 9 titulaires et 9 suppléants pour le SYndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis (SYCTOMEC)

Les compétences du Comité Syndical :

Les questions budgétaires : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif, etc.

Le suivi du contrat d'exploitation des outils du SIAVED et le vote des délibérations.

Le Bureau :

Le bureau est composé de **10 membres élus** par les délégués des trois collectivités adhérentes :

un président et neuf vice-présidents. Ils ont en charge, avec l'aide des services, les dossiers qui seront présentés en comité syndical.

Les compétences du Bureau :

- Les marchés publics
- Les contrats et conventions diverses
- Les acquisitions foncières
- Les questions concernant le fonctionnement courant du syndicat
- Les questions concernant le personnel



Les membres du bureau en 2013



Charles LEMOINE
Président

Agglomération de la Porte du Hainaut



Léopold REMY
Vice-Président
déchèteries

Coeur d'Ostrevent



Philippe GILLES
Vice-Président
finances

Coeur d'Ostrevent



Bruno LECLERCQ
Vice-Président
déchèteries

SYCTOMEC



Jacques DUBOIS
Vice-Président
tri sélectif, déchets verts et encombrants

Agglomération de la Porte du Hainaut



Michel LEFEBVRE
Vice-Président
déchèteries

Agglomération de la Porte du Hainaut



Michel LOUBERT
Vice-Président
information, communication et prospective

Coeur d'Ostrevent



René DUBUS
Vice-Président
centre de valorisation énergétique

Agglomération de la Porte du Hainaut



Serge SIMEON
Vice-Président
traitement des déchets hospitaliers

SYCTOMEC



Gérard DEVAUX
Vice-Président
finances

SYCTOMEC

Les commissions

Afin de préparer les dossiers en vue d'une présentation en Comité Syndical, cinq commissions thématiques et une commission d'appel d'offres ont été créées. Ces commissions sont présidées par les Vice-Présidents, membres du bureau, et animées par le responsable du service concerné.

Ces commissions jouent un rôle d'information et de contrôle. Certaines préparent les décisions des instances et d'autres informent les représentants des habitants sur le fonctionnement de l'élimination des déchets.

La commission d'appel d'offres :

Son rôle, conformément au Code des Marchés Publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres, puis à émettre un avis concernant l'attribution des marchés. Elle peut bénéficier de la présence des représentants de la Trésorerie et de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). Elle est placée sous l'autorité du Président du SIAVED et se compose de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Les documents de consultation des marchés sont élaborés, publiés et analysés par les services du SIAVED. Les prestataires sont choisis et proposés par la CAO. Les marchés sont autorisés par le Comité syndical, puis ils sont signés par le Président.

Membres titulaires

René DUBUS, Jacques DUBOIS, Michel LOUBERT, Gérard DEVAUX, Michel BILLOIR.

Membres suppléants

Pascal JEAN, Philippe GILLES, Léopold REMY, Gérard BOURY, Jean-Michel DENHEZ

La commission Centre de Valorisation Energétique :

Vice-président :

René DUBUS (CAPH)

Membres :

QUIEVY Michel, BILLOIR Michel, LECOMTE José, BRACHOT Roger, DENHEZ Jean-Michel, PRUVOST Pascal, FONTAINE Bernard, VOET Jean-Marie, FRISON Erich et BOURY Gérard.

La commission déchèteries :

Vice-présidents :

Léopold REMY (CCCO), LEFEBVRE Michel (CAPH) et Bruno LECLERCQ (SYCTOMEC)

Membres :

DEVAUX Gérard, LECLERCQ Bruno, GUEPIN Yves, CORNET Jules, CASTIGLIONE Salvatore, DEFOSSE Gilbert, DELCROIX Jacques, COLIN Clotaire, QUIEVY Michel, BRIDENNE Georges, LEDUC Roland, LEDUC Daniel et DUBOIS Jacques.

La commission tri sélectif - déchets verts - encombrants :

Vice-président :

Jacques DUBOIS (CAPH)

Membres :

DEVAUX Gérard, LOUBERT Michel, LECLERCQ Bruno, GUEPIN Yves, LECOMTE José, CORNET Jules, MARIAGE Francis, DELCROIX Jacques, JEAN Pascal, COLIN Clotaire, BRACHOT Roger, FRISON Erich, BRIDENNE Georges, BRICOUT Patrice, BRAY Danielle, LESOIN Jean-Marie et LEDUC Daniel.

La commission finances :

Vice-présidents :

DEVAUX Gérard (SYCTOMEC) et GILLES Philippe (CCCO)

Membres :

BONNAIRE André, JEAN Pascal, DUBOIS Jacques, DÉFOSSÉ Gilbert, SALIGOT Bruno, DELECLUSE Marc, LEDUC Roland, PARENT Jacques.

La commission information - communication - prospectives :

Vice-président :

Michel LOUBERT (CCCO)

Membres :

LEFEBVRE Michel, REMY Léopold, DEVAUX Gérard, QUIEVY Michel, FONTAINE Bernard, VOET Jean-Marie, BRAY Danielle, LESOIN Jean-Marie, DELECLUSE Marc, PRUVOST Pascal, BOURY Gérard, SOPO Bernadette, WALEMME Thierry.

En plus de toutes ces commissions, le SIAVED dispose d'un Comité de Suivi.

Le comité de suivi :

Son rôle :

Dans un souci majeur de transparence, le syndicat a mis en place, en avril 1999, un comité de suivi chargé de suivre l'évolution des travaux de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis en 2002 ceux de la plateforme de compostage des déchets verts et fermentescibles de la société RECYDEM. Un beau geste, alors que rien ne l'y obligeait.

Le syndicat aurait pu attendre l'installation d'une Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) relevant de l'autorité du préfet. Le comité de suivi se réunit une fois par semestre.

Sa composition :

Sa composition n'est pas figée et le comité de suivi accueille toutes les personnes soucieuses de leur environnement et de l'amélioration de leur cadre de vie. Aussi, le comité de suivi compte les représentants des communes, les associations touchant à l'environnement (chasseurs, pêcheurs et écologistes), les commerçants, les comités de quartier, les pharmaciens, les combattants du feu, les médecins, les bailleurs, les locataires et la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV)...

Les moyens humains

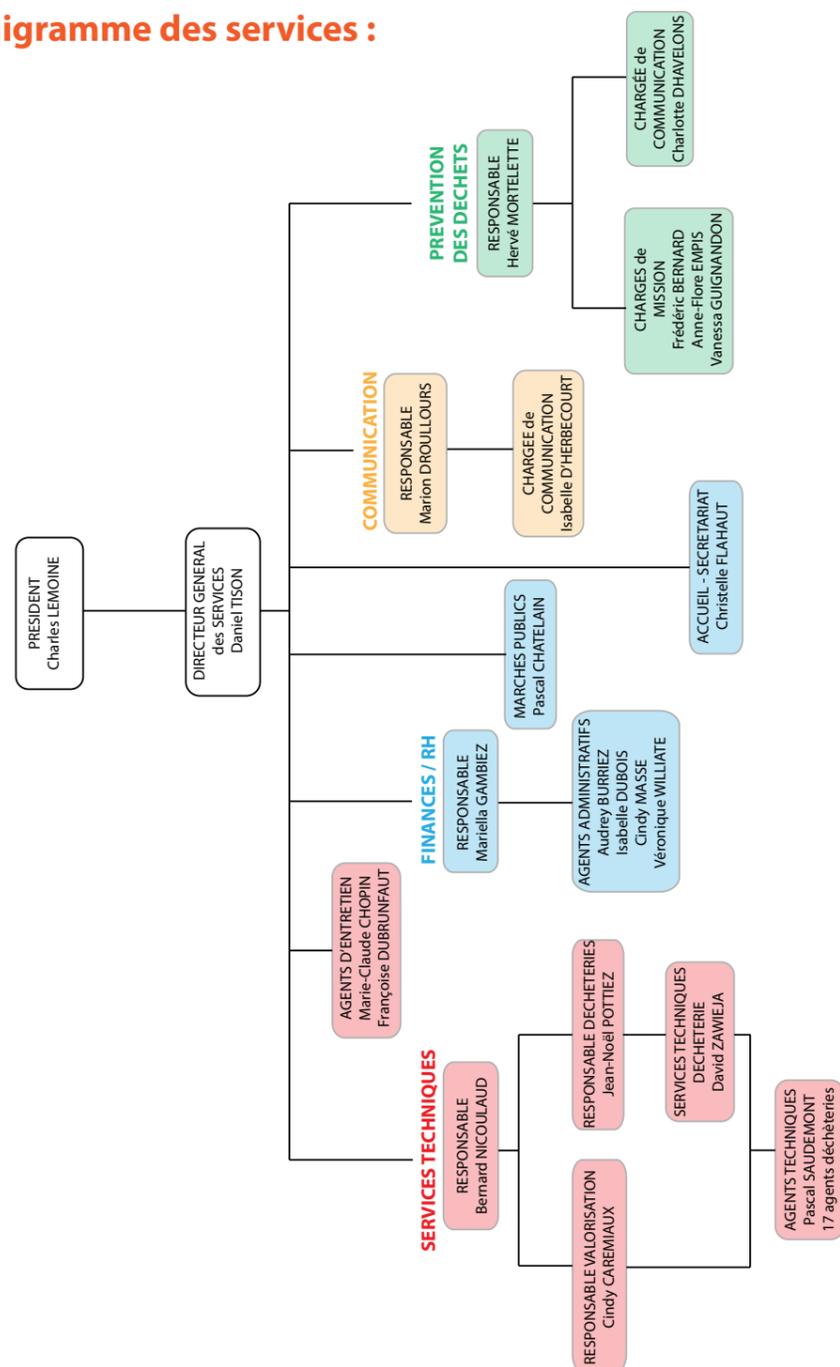
Au 31 décembre 2013, le SIAVED comptait 39 agents.

Le service administration générale composé de 17 personnes, a en charge la gestion administrative du Syndicat, le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus, la comptabilité, la paie, la gestion des ressources humaines et la communication.

Le service technique a en charge principalement la gestion technique du traitement des déchets.

Depuis la fin 2010, le SIAVED est porteur du programme local de prévention des déchets BOREAL. Un chargé de mission compostage a été embauché en 2012, renforçant l'équipe déjà existante composée d'un animateur, d'une chargée de communication et de deux chargées de mission.

Organigramme des services :

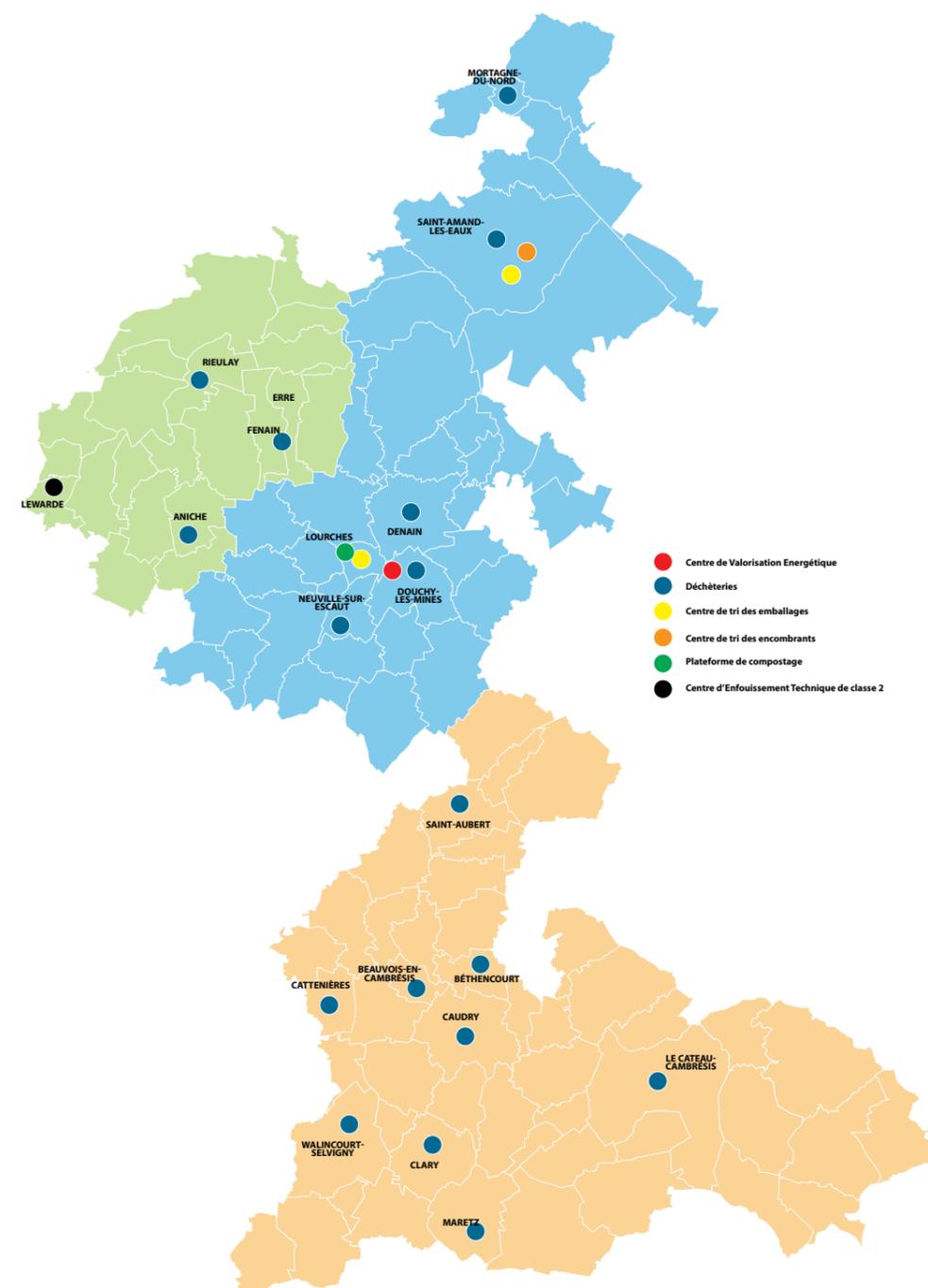


Les outils

Le SIAVED est propriétaire d'un centre de valorisation énergétique, situé sur le territoire de Douchy-les-Mines, et de 16 déchèteries et 1 mise à disposition réparties sur l'ensemble des 109 communes adhérentes.

De plus, le SIAVED gère sous contrat une partie de ses déchets dans :

- une déchèterie mise à sa disposition sur le secteur de l'Amandinois.
- trois centres de tri des emballages ménagers (Anzin, Louches et Saint-Amand-les-Eaux),
- deux centres de tri d'encombrants (Noyelles-Godault et Saint-Amand-les-Eaux),
- deux plateformes de compostage des déchets verts (Louches et Naves),
- deux centres d'enfouissement de déchets ultimes (Curgies et Lewarde),



Les événements marquants de l'année

La signature de la convention d'alimentation du Réseau de Chauffage Urbain de Douchy-les-Mines



Une première dans le Nord Pas de Calais : la valorisation énergétique des déchets incinérés au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Douchy-les-Mines va permettre d'alimenter le chauffage de 1400 logements douchinois.

Le 27 juin 2013, le SIAVED et la SEC ont signé une convention de partenariat.

A travers cette convention, le SIAVED va apporter de l'énergie à la chaufferie, dépendante de la SEC, qui chauffe déjà des logements douchinois appartenant à la SA du Hainaut.

Le principe est simple. En brûlant les déchets ménagers, le CVE va produire de l'eau chaude qui sera véhiculée dans des tuyaux enterrés et qui sera utilisée comme vecteur pour transporter de la chaleur

entre le lieu de production (le CVE) et le lieu d'utilisation (les logements). Le Réseau de Chauffage Urbain (RCU) alimente ainsi des postes de livraison (sous-stations) installés dans les immeubles raccordés. Dans ces bâtiments, les usagers règlent ensuite leurs radiateurs comme ils l'auraient fait s'ils bénéficiaient d'un chauffage central collectif.

Rien ne changera pour les locataires, qui ne trouveront que des avantages à ce nouveau type de chauffage car les sous-stations ne produisent ni bruit, ni fumées, ni poussières, ni odeurs.

Visite du Sous-Préfet LACHAUD au Centre de Valorisation Énergétique



Quelques jours après la signature de la convention pour la fourniture d'énergie issue de l'incinération des déchets pour alimenter un réseau de chauffage urbain, le sous-préfet de Valenciennes a effectué une visite de courtoisie au CVE de Douchy.

Cette visite a permis de présenter l'ensemble du dossier de cogénération. Tous les projets ont été abordés et c'est avec enthousiasme que Monsieur LACHAUD a pris connaissance de la politique de valorisation de la chaleur fatale menée par le SIAVED.

Modernisation des déchèteries de Caudry et Le Cateau

CAUDRY



La sécurité dans les déchèteries est un axe primordial pour le SIAVED, qui s'est inspiré des solutions préconisées par la DREAL.

Certaines déchèteries nécessitant des travaux un modernisation, le SIAVED a donc mis en place ce vaste programme de rénovation et de mise en sécurité dans le but de créer des déchèteries « nouvelle génération ».

Soucieux de la protection de l'environnement, le SIAVED a souhaité intégrer ces deux nouveaux outils dans une gestion territoriale et durable des déchets.

Ainsi, sur chacune d'entre elles les innovations sont :

- des nouveaux locaux consacrés aux DMS

LE CATEAU



(Déchets Ménagers Spéciaux) et à la réutilisation des encombrants,

- les bennes gravats sont rehaussées dans le but de prévenir aux éventuels accidents de chutes, des compacteurs pour les bennes papiers-cartons, le réaménagement du local gardien,

- pour faciliter l'accès des camions qui enlèvent les bennes, les flux de circulations sont bien distincts et éviteront, en plus des accidents, des manœuvres aux chauffeurs,

- pour les usagers, une réduction du temps d'attente,

- une nouvelle signalétique suivant les instructions de l'ADEME,

- un parcours pédagogique en direction des scolaires est aménagé sur la déchèterie de Caudry.

Marchés attribués en 2013 et ayant un impact financier en 2014

- > Travaux d'amélioration de la captation thermique des fours/chaudières du CVE de Douchy les Mines
- > Travaux pour la mise en place d'équipements thermiques pour la valorisation de l'énergie du CVE de Douchy les Mines
- > Assurances du SIAVED
- > Tri-conditionnement des papiers-cartons et emballages ménagers du SIAVED

Marchés attribués en 2013 et ayant un impact financier en 2015

- > Renouvellement du marché d'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique



Indicateurs d'activité

Type de collecte

215 002 tonnes de déchets collectés
soit 713,6 Kg par habitant

porte à porte	Ordures ménagères résiduelles	39,3 %	85 137 tonnes	294 Kg / hab.
	Collecte sélective	13,9 %	29 779 tonnes	102,8 Kg / hab.
	Déchets Verts	4,1 %	8 828 tonnes	30,4 Kg / hab.
	Encombrants	3,1 %	6 612 tonnes	22,9 Kg / hab.
	Déchèteries	35,2 %	76 337 tonnes	263,5 Kg / hab.
	Déchets Hospitaliers	2,2 %	4 848 tonnes	
	Déchets des professionnels	2,2 %	3 461 tonnes	

Type de valorisation et élimination

Valorisation matière	47 %	100 706 tonnes
Valorisation énergétique	43 %	92 750 tonnes
Enfouissement	10 %	21 546 tonnes

Indicateurs financiers

Budget 2013

Total dépenses réelles réalisées :
26 626 808 €

Contribution totale des adhérents 2013

Contribution : **21 743 960 €**

Evolution 2012/2013 : - 2 %

Le Syndicat met à disposition des ménages de ses adhérents un réseau de 17 déchèteries. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles sont gratuites sur simple présentation d'une carte d'accès.

Le SIAVED a cette volonté forte de tisser un véritable réseau afin que chaque foyer puisse y déposer ses déchets dans un minimum de kilomètres et de temps. Aujourd'hui, les déchèteries permettent d'éviter la prolifération de dépôts sauvages en augmentant les flux, en assurant une valorisation et un traitement de leurs déchets.



Les déchèteries du SIAVED



Un réseau de 17 déchèteries

Ces implantations réparties sur l'ensemble du territoire répondent à plusieurs objectifs :

- satisfaire aux besoins quotidiens du public,
- supprimer les dépôts sauvages,
- favoriser le recyclage et la valorisation,
- respecter le plan départemental d'élimination des déchets ménagers.

Présentation des déchèteries

Coeur d'Ostrevent



Porte du Hainaut



SYCTOMECC



Les déchèteries du SIAVED sont ouvertes gratuitement et indistinctement aux habitants du territoire du SIAVED et aux communes d'autres collectivités voisines ayant signé une convention (Awoingt, Cauroir, Iwuy, Rieux-en-Cambrésis, Séranvillers-Forenvil, Villers-en-Cauchies et Wambaix).

Le gardiennage des déchèteries de Douchy-les-Mines, Erre, Neuville-sur-Escaut, Aniche, Rieulay est confié à la société Recydem, située à Lourches. Les déchèteries de Béthencourt, Marez, Beauvois, Caudry, Cattenières, Saint-Aubert*, Walincourt-Selvigny, Denain et Mortagne-du-Nord sont exploitées en régie. Par contre, pour celle de Le Cateau Cambrésis, la gestion du personnel et celle du haut de quai ont été confiées à la société SITA.

Enfin, la déchèterie de St-Amand-les-Eaux appartient à la société Malaquin mais est mise à disposition des usagers du SIAVED.

** dans une logique territoriale, la déchèterie de Saint-Aubert a rejoint le mode de gestion des déchèteries de la zone sud.*

La sécurité en déchèterie : notre priorité

La déchèterie est devenue au fil des années, un maillon essentiel tant dans la gestion des encombrants que dans la diminution des décharges sauvages. D'ailleurs de plus en plus de matériaux sont collectés.

Hier, lieu de dépôt, aujourd'hui lieu de tri, il a été nécessaire de conformer les déchèteries aux normes édictées par le Conseil général et l'ADEME.

Ainsi, les déchèteries de Douchy les Mines, Aniche, Erre, Rieulay, Neuville et saint Aubert ont vu sécuriser leur zone de déchargement avec l'installation de murets et de bavettes ainsi qu'un trottoir anti-recul.

La sécurité dans les déchèteries est un axe primordial



pour le SIAVED, qui s'est inspiré de solutions préconisées par la DREAL (direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement) : la construction de murets de 70 cm et l'installation de bavettes de 30 cm de large pour faciliter l'évacuation des déchets des usagers et pour prévenir tout risque de chute dans les bennes.

Les travaux se poursuivront avec la réhausse des bennes à gravats, toujours dans le but de mettre en sécurité les usagers.



Nouvelles règles de collecte de l'amiante ciment-lié en déchèterie

Depuis le 1er septembre, le SIAVED expérimente jusqu'à décembre une nouvelle règle de collecte de l'amiante-ciment lié sur ses déchèteries.

Suite à l'arrêté du 21 décembre 2012, les exploitants des déchèteries ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante-ciment lié.

Ainsi, afin de limiter l'exposition du gardien aux risques encourus, l'impact environnemental et sanitaire sera

étudié avec rigueur tout en maîtrisant des coûts.

Dorénavant la collecte se fera uniquement si l'usager a emballé ses déchets d'amiante-ciment lié dans un emballage plastique prévu à cet effet et disponible gratuitement en déchèterie.

Un justificatif de domicile sera demandé auprès de chaque usager qui apporte ses déchets et des registres de contrôle sont à signer.



Exutoires

Flux de déchets acceptés	Types de traitement	Lieu	Filières
Gravats	Valorisation matière	RECYDEM MALAQUIN	Travaux publics
Feraille	Valorisation matière	RECYDEM MALAQUIN	Acieries
Papiers Cartons	Valorisation matière	RECYDEM MALAQUIN	Industrie papetière
Bois	Valorisation matière ou énergétique	RECYDEM MALAQUIN NORVALO	Combustible ou bois aggloméré
Encombrants	Recyclage Valorisation	RECYDEM MALAQUIN	Cf. Traitement des encombrants en porte à porte
Déchets Verts	Compostage	RECYDEM MALAQUIN TERRALYS	Compost
Déchets ménagers spéciaux (DMS)	Récupération matière	SANINORD MALAQUIN	Centres de traitement agréés
Emballages souillés	Récupération matière	RECYDEM MALAQUIN	
Amiante	Mise en CET	RECYDEM MALAQUIN	
Déchets d'Equipements Electroniques (D3E)	Recyclage	ENVIE 2E	remis en état et réutilisés ou transformés en matières premières ou énergie

Depuis octobre 2012, un partenariat avec des associations locales a été signé pour promouvoir la réutilisation et le réemploi en déchèteries : Action et SMS.

Elles ont donc placé sur les déchèteries du Sud (Cattésis-Caudrésis) des valoristes qui sont chargés de récupérer les déchets pouvant être réutilisés.

L'action réalisée sur l'année 2013 est reconduite pour l'année 2014.



Tonnages

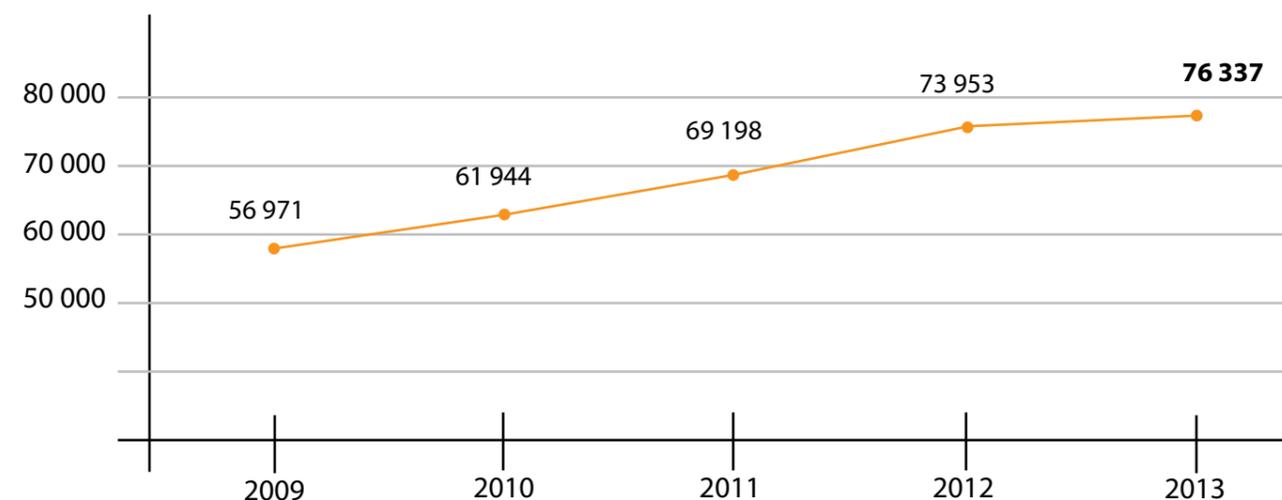
La population du syndicat est en 2013 de 289 643 habitants. Le ratio collecté par an et par habitant représente **263,5 kg** contre **256 kg** en 2012.



Tonnages collectés en déchèterie (D3E inclus)

Déchèteries	2011	2012	2013
Aniche	5 622	5 748	6 172
Douchy-les-Mines	12 835	12 337	11 176
Erre	8 047	7 312	6 702
Neuville-sur-Escaut	6 379	6 118	5 582
Rieulay	6 098	6 779	6 342
Le Cateau	2 691	2 878	2 728
TOTAL déchèteries en exploitation	41 672	41 172	38 702
Beauvois	2 353	2 557	3 034
Béthencourt	488	499	523
Cattenières	881	833	722
Caudry	8 280	9 074	8 135
Clary		725	1 033
Maretz	600	633	693
Saint-Aubert	6 441	6 552	6 370
Walincourt-Selvigny	882	989	1 162
Denain		2 584	6 414
Mortagne-du-Nord		1 752	2 355
TOTAL déchèteries en régie	19 925	26 198	30 441
Saint-Amand	7 601	6 583	7 194
TOTAL déchèteries mise à disposition	7 601	6 583	7 194
TONNAGES TOTAL	69 198	73 053	76 337

Graphique d'évolution des tonnages en déchèteries



Tonnages collectés en déchèterie par gisements

Gisements	2011	2012	2013
Amiante Ciment-lié	1 133	1 190	1 142
Bois	6 038	6 591	6 866
Cartons	1 604	1 630	1 661
Déchets Verts	15 384	17 278	17 914
Emballages Souillés	35	41	507
DMS	382	496	
Encombrants	14 115	15 409	16 224
Feraille	1 098	1 098	1 200
Gravats	28 387	29 176	29 737
D3E	1 022	1 044	1 088
TONNAGES TOTAL	69 198	73 053	76 337

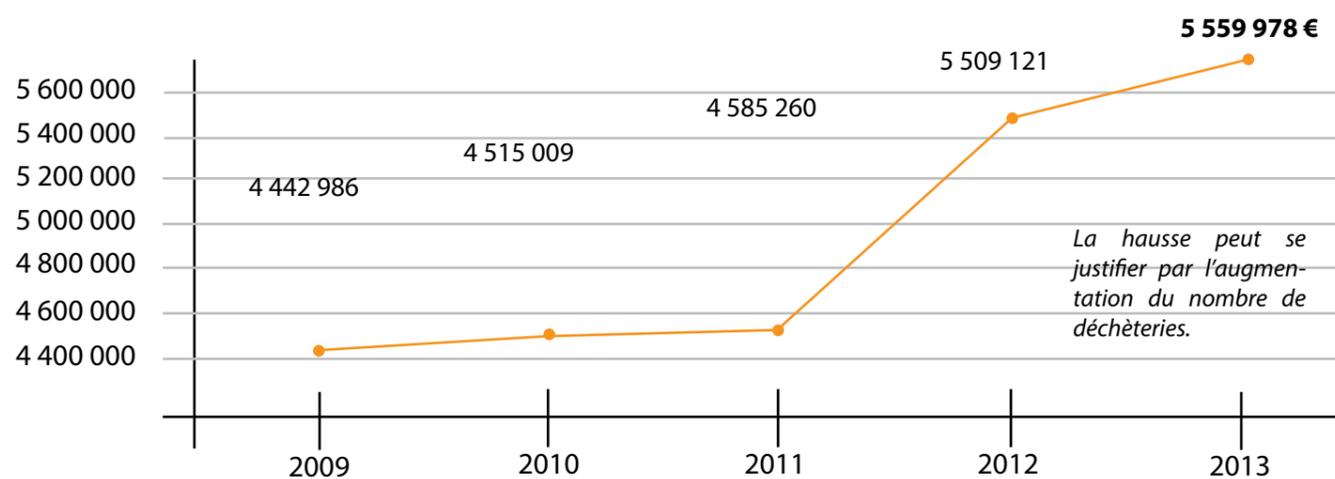
Pour rappel, depuis la création du syndicat, son territoire n'a cessé d'évoluer augmentant ainsi chaque année le nombre de déchèteries. De plus, pour garantir un service de proximité de qualité à nos usagers, le SIAVED a construit 2 nouvelles déchèteries en 2012 et a pour projet 2 nouvelles constructions pour 2014/2015.

Les coûts

Ce coût comprend les emprunts, les coûts de transport, traitement et partie fixe, les coûts de mise en CET et incinération.

Déchèteries	Tonnages	Coût Total	Coût/Tonne
Aniche	6 172	469 298 €	76 €
Douchy-les-Mines	11 176	663 274 €	59,3 €
Erre	6 702	474 880 €	70,8 €
Neuville-sur-Escaut	5 582	421 041 €	75,4 €
Rieulay	6 342	473 635 €	74,7 €
Le Cateau	2 728	223 453 €	81,9 €
TOTAL déchèteries en exploitation	38 702	2 725 581 €	70,42 €
Beauvois	3 034	242 339 €	79,9 €
Béthencourt	523	69 045 €	132,1 €
Cattenières	722	71 921 €	99,7 €
Caudry	8 135	552 564 €	67,9 €
Clary	1 033	89 984 €	87 €
Maretz	693	71 364 €	103 €
Saint-Aubert	6 370	459 236 €	72,1 €
Walincourt-Selvigny	1 162	105 208 €	90,5 €
Denain	6 414	427 543 €	66,7 €
Mortagne-du-Nord	2 355	222 377 €	94,4 €
TOTAL déchèteries en régie	30 441	2 311 581 €	75,94 €
Saint-Amand	7 194	522 816 €	72,7 €
TOTAL déchèteries mise à disposition	7 194	522 816 €	72,7 €
TONNAGES TOTAL	76 337	5 559 978 €	72,83 €

Graphique d'évolution des coûts des déchèteries



Déchèteries ouvertes aux commerçants et artisans

Les commerçants et artisans peuvent se rendre sur les déchèteries du territoire sous conditions particulières tarifaires :

Déchets concernés	Tarifs
Gravats sans amiante	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets tout venant	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets verts	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets Ménagers Spéciaux	facturation par tranche de 10kg soit 15 € minimum

Recettes des artisans par déchèterie

Déchèteries	Nombre de passages *		Nombre d'artisans passés *		Recettes (€)	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Aniche	91	94	10	7	3 725	2 725
Erre	211	81	15	11	7 050	2 350
Rieulay	86	57	11	12	2 975	1 877
TOTAL CCCO	388	232	36	30	13 750	6 952
Neuville-sur-Escaut	89	85	9	8	2 730	2 705
Douchy-les-Mines	95	165	19	9	3 785	6 651
Denain	14	27	7	11	475	1 050
Mortagne-du-Nord	59	41	2	4	2 300	1 550
Saint-Amand	-	-	-	-	-	-
TOTAL CAPH	257	318	37	32	9 290	11 956
Saint-Aubert	56	67	9	12	2 150	2 475
Le Cateau	126	107	21	15	3 825	3 425
Beauvois	75	91	11	13	2 090	2 690
Béthencourt	-	-	-	-	-	-
Cattenières	-	-	-	-	-	-
Caudry	191	158	33	33	7 035	6 750
Maretz	-	-	-	-	-	-
Walincourt-Selvigny	1	-	1	1	50	25
Clary	-	-	-	-	-	-
TOTAL SYCTOMECC	449	423	75	74	15 150	15 365
TOTAL	1 094	973	148	136	38 190	34 273

* plusieurs types de déchets peuvent être déposés par passage et un artisan peut faire plusieurs passages dans la même ou dans plusieurs déchèteries.

Le point sur la valorisation matière en déchèterie

Les tonnages des DEEE

Tableau récapitulatif de la collecte 2013 des DEEE - Eco-Systèmes

Collecte des DEEE	Nombre d'appareils en 2012	Nombre d'appareils en 2013	Progression des flux 2012/2013
Grands Electroménagers hors froid	2 656	2 739	19,3 %
Grands Electroménagers froid	3 242	3 388	- 1,4 %
Ecrans	26 271	27 567	2,3 %
Petits Electroménagers	85 002	87 556	12,4 %
TOTAL	117 171	121 251	5,7 %

Source : Eco-systèmes

L'adhésion à l'éco-organisme Eco-systèmes par le SIAVED a permis au syndicat des coûts évités de **264 745 €** (Calcul selon le coût opérationnel net moyen estimé à la tonne dans le rapport Ademe 2013 - collecte et traitement).

Pour cette année 2013, **876 tonnes** de matières recyclées, **71 tonnes** de matières valorisées énergétiquement soit **947 tonnes valorisées**.

Nous avons participé à l'économie de **1 360 barils de pétrole brut** et nous avons permis d'éviter l'émission de **541 tonnes de CO₂**.

Les tonnages des piles et petites batteries

Tableau récapitulatif de la collecte 2013 des piles et petites batteries - Corepile

Collecte 2011	Collecte 2012	Collecte 2013
6 383 Kg	8 133 Kg	5 615 Kg

Source : Corepile

Les piles et petits accus collectés sont triés, puis font l'objet d'un recyclage approprié. Une fois traités, les matériaux recyclés donnent naissance à de nouveaux produits, les matières incinérées fournissent de l'énergie pour alimenter le procédé de recyclage. La collecte sélective des piles usagées permet de réduire le gaspillage de ressources naturelles. Les tonnages étant en baisse, les services du SIAVED vont accentuer la communication.

Les tonnages des Textiles, Linge de maison, Chaussures - Le Relais

Tableau récapitulatif de la collecte 2012 et 2013 des TLC - Le Relais

Déchèteries	Tonnages 2013 (Kg)
Aniche	8 398
Douchy-les-Mines	19 653
Erre	16 903
Neuville-sur-Escaut	4 925
Rieulay	12 654
Le Cateau	-
Beauvois	3 087
Béthencourt	947
Cattenières	1 903
Caudry	5 370
Clary	476
Maretz	1 842
Saint-Aubert	7 451
Walincourt-Selvigny	1 037
Denain	14 243
Mortagne-du-Nord	4 573
Saint-Amand	30 391
TONNAGES TOTAL	133 853 Kg

Depuis le 1er janvier 2013, 134 tonnes de TLC ont été collectées soit 0,46 Kg / habitants.

La collecte sélective des TLC constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables dans les territoires et apporte une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.

Les tonnages des huiles noires - Chimirec

Tableau récapitulatif de la collecte 2012 et 2013 des huiles noires - Chimirec

Déchèteries	Tonnages 2012 (Kg)	Tonnages 2013 (Kg)
Aniche	11 790	10 350
Douchy-les-Mines	15 120	11 610
Erre	9 990	8 820
Neuville-sur-Escaut	9 630	-
Rieulay	11 160	10 260
Le Cateau	900	2 430
Beauvois	4 770	3 600
Béthencourt	-	-
Cattenières	1 620	1 080
Caudry	7 830	7 020
Clary	-	-
Maretz	900	1 170
Saint-Aubert	8 730	6 570
Walincourt-Selvigny	1 440	900
Denain	3 870	8 550
Mortagne-du-Nord	2 340	2 070
Saint-Amand	-	-
TONNAGES TOTAL	76 480 Kg	74 430 Kg



Mes déchets... de l'énergie à revendre !

L'usine d'incinération de Douchy-les-Mines a vu le jour en 1977 avant de se transformer en 2005 en un centre de valorisation énergétique avec **production d'électricité**.

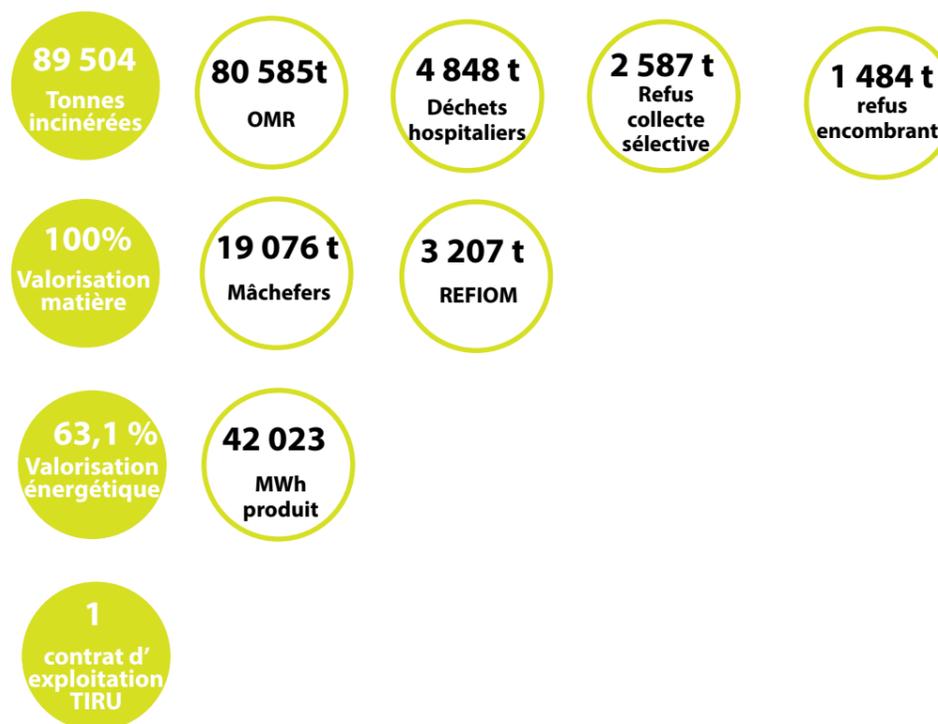
L'installation traite dans **le respect des normes européennes** en matière de rejets atmosphériques, les déchets ménagers et assimilés (DMA) et les déchets d'activités de soins.

Elle traite chaque année plus de **90 000 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles, dont **6 000 tonnes** de déchets ménagers banals et **6 000 tonnes** de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

L'incinération des DMA produit des mâchefers et des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) qui sont valorisés.

En 2013, un contrat de fourniture d'énergie a été signé entre le SIAVED et la SEC. Le CVE alimentera d'ici fin 2014, le réseau de chauffage urbain qui fournit de la chaleur à 1 400 logements douchynois.

Le CVE en chiffres



| Performance énergétique

Les installations sont considérées comme des centres de valorisation énergétique si leur rendement est égal ou supérieur à 0,60 pour des installations en fonctionnement et autorisées conformément à la législation communautaire applicable avant le 1er janvier 2009.

Pour l'année 2013, le calcul de la performance énergétique, hors consommation de l'usine, donne le résultat de **63,1 %**.

| Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Les camions de collecte des déchets entrent sur le site. Ils sont contrôlés pour vérifier qu'ils ne transportent pas de déchets radioactifs puis sont pesés grâce à un pont bascule avant de se déverser dans la fosse.



Le grappin alimente en déchets les trémies des fours. Par gravité, les fours sont chargés et la régulation de la quantité de déchets est réalisée au moyen d'une table d'alimentation équipée d'un poussoir.



Lors de la combustion, les déchets libèrent des gaz chargés en énergie et en polluants. L'énergie est récupérée sous forme de vapeur grâce à une chaudière et est ensuite transformée en électricité au moyen d'un groupe turbo-alternateur (GTA).



La pollution des gaz est traitée sous deux formes :
Un électro filtre qui capte les poussières en suspension,

Un système de traitement gazeux qui injecte du bicarbonate de soude et du charbon actif « bicar » dans les gaz issus de la combustion des déchets.

Ce système de traitement gazeux composé d'un broyeur à bicar et d'un filtre à manches captant les particules de bicar permet de neutraliser les acides contenus dans les gaz.

En fin de parcours ceux-ci sont analysés en continu suivant la réglementation en vigueur.

Ces analyses permettent de réguler automatiquement le système de traitement gazeux.

En fin de combustion des déchets ménagers et assimilés, la partie minérale (mâchefers) est éteinte dans un puits à mâchefers rempli d'eau. Ces minéraux sont stockés et envoyés pour traitement sur la plateforme de valorisation à la société RECY-DEM. Il en ressort 25% du tonnage entrant.



| Le traitement des DASRI

Depuis 1994, le Centre de Valorisation Énergétique de Douchy-les-Mines dispose d'une chaîne de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), appelés plus communément déchets hospitaliers.

Les centres hospitaliers, les cliniques, les professions libérales de santé et les pharmacies du Nord-Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise utilisent le savoir-faire du SIAVED pour traiter leurs déchets.

Dès leur entrée sur le site, les camions sont contrôlés pour vérifier qu'ils ne transportent pas de déchets radioactifs puis pesés grâce au pont bascule. Les chauffeurs des camions vont décharger les grands récipients vrac (GRV) dans un local spécifique.



Enfin, le CVE produit des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) qui sont des particules solides contenues dans les gaz de combustion captés par les électrofiltres et les filtres à manches.

En moyenne, les REFIOM représentent 2,8% du tonnage entrant. Ils sont traités dans les mines de sel en Allemagne et pour cela il est nécessaire d'obtenir des autorisations de transport transfrontalier, délivrées par les services des différents états traversés. Ils sont utilisés comme matériaux d'étalement dans les mines de sel (valorisation matière 100%).



Sur présentation du bordereau de suivi de déchets (BSD), l'opérateur contrôle les renseignements contenus dans celui-ci (identité du producteur, du collecteur, date du chargement et nombre de bacs).

Selon les clients, le lecteur informatique enregistre les informations contenues soit dans un code barre soit dans une puce RFID (collecteur et producteur).

La chaîne est équipée d'un système de préemption des bacs permettant d'accepter un grand nombre de bacs à préemption latérale.



L'opérateur DH charge la chaîne en indiquant par collecteur les date et heure d'arrivée. L'enregistrement du poids du bac est réalisé automatiquement et l'ensemble de ces informations, y compris celles contenues dans les puces RFID, sont transmises à la base de données. Le GRV est ensuite transféré vers la trémie de chargement des fours, sans autre manipulation. Les déchets sont incinérés aux conditions prévues par la réglementation en vigueur.



L'exploitation du CVE

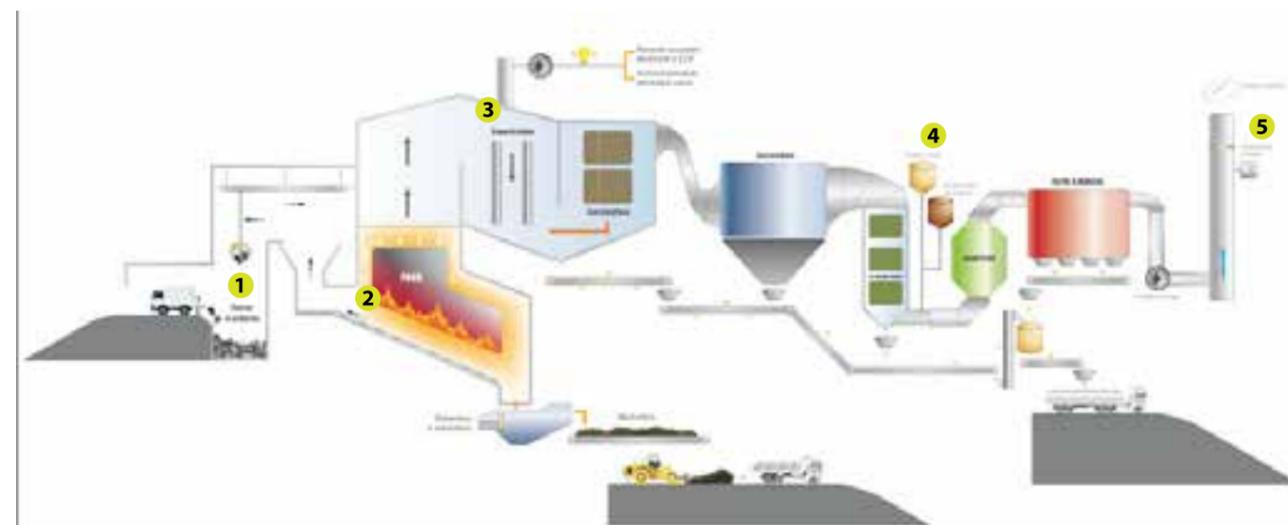
L'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Douchy-les-Mines a été confiée par le SIAVED à la société CIDEME (Groupe TIRU) qui détient jusqu'en décembre 2014, un contrat d'exploitation, qui reste la propriété du SIAVED.

Le traitement

Traitement des déchets ménagers, des déchets hospitaliers et des déchets des professionnels :

	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Coût du marché
Au CVE de Douchy-les-Mines			
CAPH	39 651	37 117	
CCCO	16 154	15 974	
SYCTOMEC	18 360	15 852	
DASRI	5 485	4 848	
AUTRES COLLECTIVITES	4 803	3 986	
PROFESSIONNELS et refus de tri CS	8 668	11 727	
TOTAL Incinérés CVE Douchy	93 121	89 504	4 910 036 €
Au CVE de Saint-Saulve (ECOVALOR)			
CAPH	5 654	7 191	
TOTAL Incinérés CVE St-Saulve	5 654	7 191	604 943 €
Mise en CET			
OM CCCO	3 058	2 975	
OM CAPH	165	226	
OM SYCTOMEC	390	1 815	
Suite arrêt de four ou régulation CVE	1 135	165	
Refus de tri de la collecte sélective	178	80	
TOTAL mise en CET	4 926	5 261	477 122 €

Le fonctionnement du CVE



- 1 Déchets
89 504 tonnes
- 2 Incinération
Mâchefers
19 076 tonnes
- 3 Production d'énergie
- 4 Contrôle qualité
- 5 Traitement des fumées

Caractéristiques du CVE :

2 fours Martin à grille - capacité horaire de 5,5 t/four - puissance thermique de 12,5 mW/four
 2 chaudières - Constructeur Leroux et Lotz
 1 Groupe Turbo Alternateur - Construction d'Alstom - puissance électrique de 6 MW

Les résidus et rejets de traitement

Production de mâchefers

La production de mâchefers issus de l'incinération en 2013 s'élève à 19 076 tonnes. Ce qui représente 21,4 % du tonnage entrant.

Production de REFIOM

3 207 tonnes de REFIOM produites représentent 3,6 % du tonnage entrant.



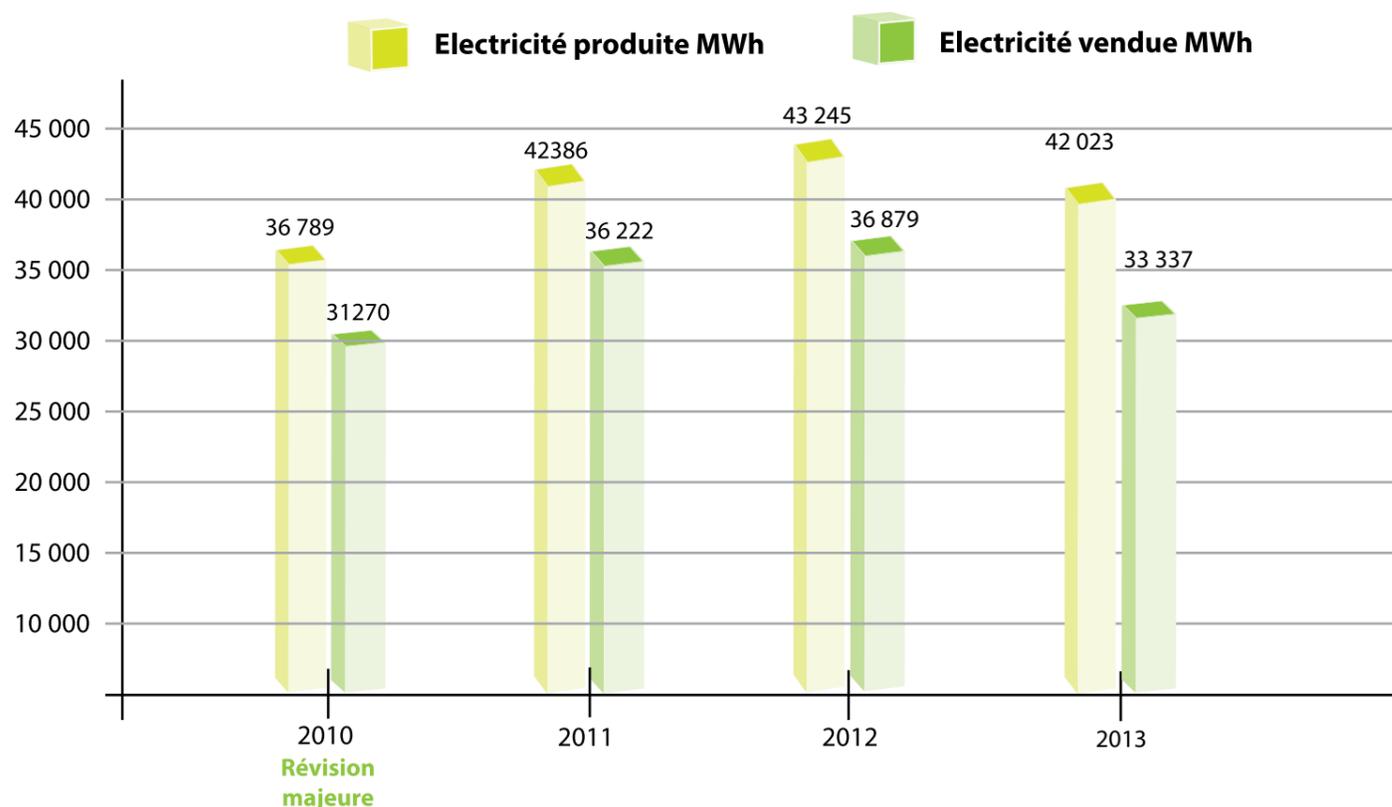
La production d'énergie

HEURE DE MARCHE	DISPONIBILITE	ARRETS TECHNIQUES		PRODUCTION DE VAPEUR	TONNAGE DECHETS TRAITES
		Nombre	Durée		
Ligne n°1	91,24 %	3 maintenances	544,5 h	112 917 tonnes	89 504 tonnes
		10 incidents	231,5 h		
Ligne n°2	88,74 %	3 maintenances	556 h	110 520 tonnes	
		4 incidents	408,5 h		
GTA	94,27 %	1 maintenance	180 h	PRODUCTION D'ELECTRICITE	
		16 incidents	311,7 h	42 023 MWh	

La production de vapeur a légèrement baissé : 223 437 tonnes soit -1,54 % par rapport à 2012. Du fait de la révision mineure, 42 023 MWh, la production énergétique électrique a baissé (-8 % par rapport à 2012). 83,8 % de cette énergie (33 357 MWh) sont exportés vers le réseau EDF et le reste consommé par le CVE et le SIAVED.

Avec 2,49 tonnes, le rendement de la récupération énergétique (tonne de vapeur produite/tonne incinérée) est stable et les rendements annuels de la valorisation énergétique sont à un bon niveau (177 kWh produit par 442 T vapeur).

Au sens réglementaire, le taux de valorisation énergétique de l'installation est de 63,1 % et donc supérieur à la limite des 60%. Le SIAVED peut donc prétendre à l'application d'un taux réduit de TGAP.



Le respect des normes environnementales

Les règles strictes de l'incinération : les incinérateurs sont des installations industrielles de combustion qui sont les plus contrôlées en France et en Europe et dont les émissions sont les plus limitées par la réglementation. Pour les fumées, par exemple, plusieurs paramètres ou substances doivent être mesurés et analysés, parfois en continu : poussières, carbone organique total, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, dioxyde de soufre, oxydes d'azotes, monoxyde de carbone, vapeur d'eau, dioxines...

L'arrêté du 3 août 2010 impose la réalisation de la mesure en semi-continu des émissions de dioxines et furannes sur toutes les usines d'incinération des déchets non dangereux à compter du 1er juillet 2014.

Ainsi le CVE de Douchy-les-Mines est étroitement contrôlé et surveillé, non seulement par les services du SIAVED, qui s'entourent d'auditeurs extérieurs, mais aussi des communes voisines et des associations environnementales adhérentes au comité de suivi et à la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance).

Le coût du CVE

Les coûts et tonnages du CVE de Douchy-les-Mines (hors investissements)

	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Coûts HT du marché	
Partie fixe			2 169 204 €	
Partie variable	Déchets ménagers	80 666	76 156	1 400 263 €
	Déchets ménagers banals et déchets indésirables de la collecte sélective	6 970	8 500	172 961 €
	Déchets hospitaliers	5 485	4 848	320 493 €
	Bicarbonate			346 394 €
	sous total marché * d'exploitation CVE	93 121	89 504	4 409 315 €
	REFIOM (tonnage produit par l'incinération)	3 357	3 207	500 721 €
	coût d'exploitation général (hors investissement)			4 910 036 €

* La révision des prix définitive n'est pas connue à ce jour.



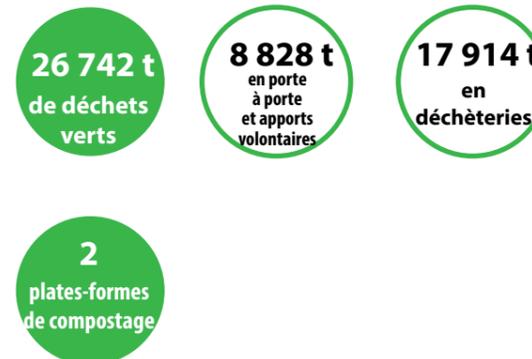
Les déchets verts porte à porte ou points de collecte

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte des déchets verts en porte à porte ou en point de collecte.

Ces déchets une fois collectés sont transformés en compost, qui sert ensuite d'amendement organique à l'agriculture, conformément aux normes NFU-44-051.

En 2012, on observe une baisse des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte et points d'apports volontaires, mais parallèlement les apports en déchèteries augmentent.

Les déchets verts en chiffres



Les différents modes de collecte

Sur le territoire du SIAVED, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour cinq flux de déchets différents :

- > pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SIAVED,
- > Pour les déchets végétaux collectés en porte à porte chez l'habitant comme pour la CCCO,
- > pour les déchets végétaux collectés dans le réseau de déchèteries du SIAVED,
- > pour les déchets végétaux collectés en points d'apports avec 5 « espaces déchets verts » sur l'ensemble du territoire de la CAPH,
- > pour les déchets organiques par le compostage à domicile.



Pour cette dernière voie, le programme de prévention des déchets du SIAVED, Boréal, met à disposition moyennant une participation financière des composteurs individuels.

Les plates-formes de compostage

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur 2 plates-formes privées de compostage, une située à Louches sur le territoire du SIAVED et une à Naves sur un territoire voisin.

La CAPH a mis en place 5 points de collecte des déchets verts : Escaupont, Haulchin-Thiant, La Sentinelle, Trith-st-léger et Wallers.

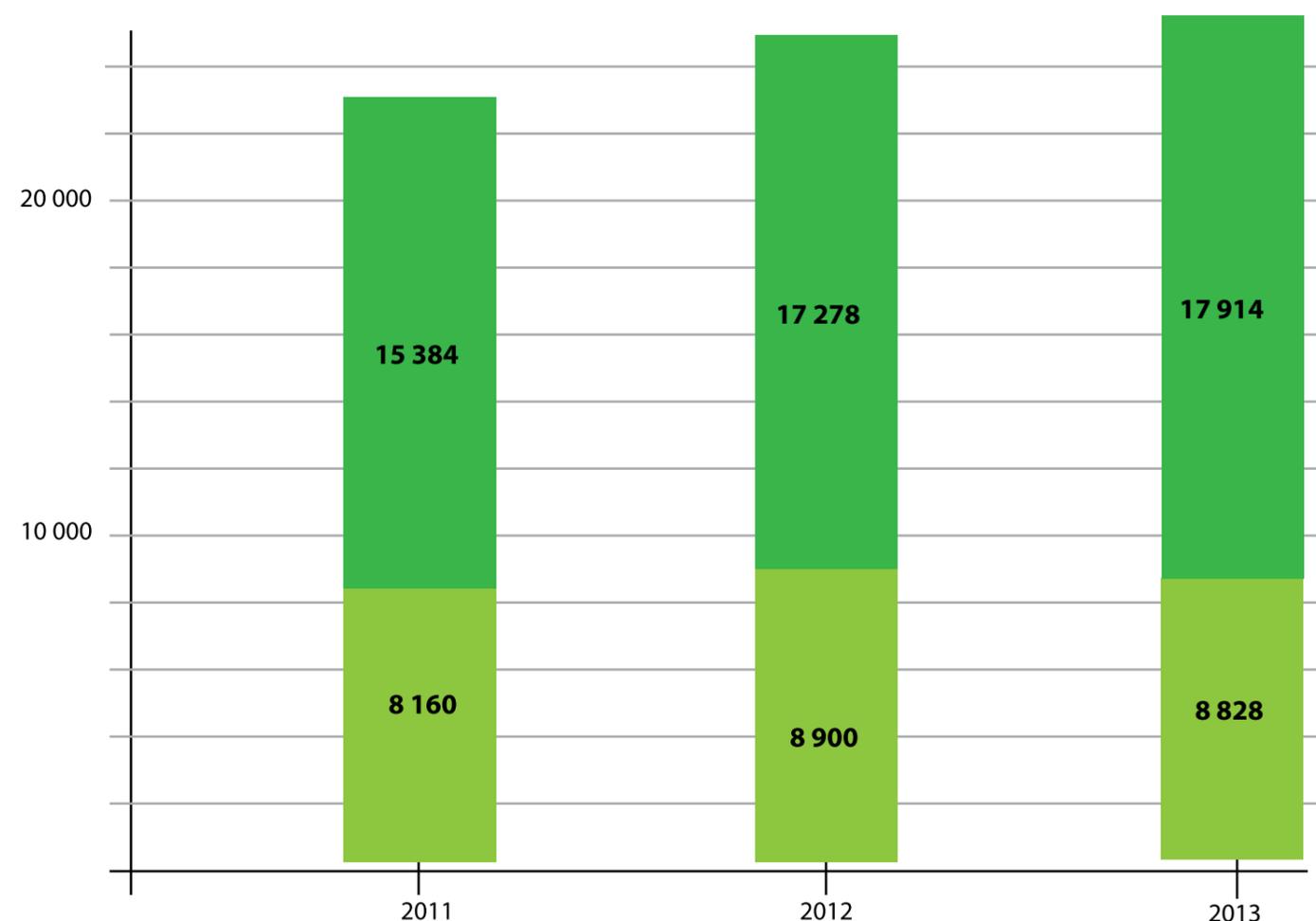


Tonnages des déchets verts collectés par les adhérents

Déchets Verts	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Ratio par an et par hab. (kg)	Coût du marché
CAPH	1 409	1 255	8,47	160 581 €
SYCTOMEC	458	375	5,5	8 180 €
CCCO	7 033	7 198	98,36	79 286 €
TOTAL	8 900	8 828	30,48	248 047 €

Répartition des déchets végétaux collectés par types de collecte

- Collectés en déchèteries
- Collectés en porte à porte





Les collectivités adhérentes organisent la collecte sélective des déchets propres et secs : les flacons et autres bouteilles en plastique, les journaux, les magazines, le verre, les emballages en acier et en aluminium, les cartons et les cartonnettes.

Une fois collectés, les emballages issus de la collecte sélective rejoignent les centres de tri de Louches, Anzin ou de St Amand les Eaux, où ils sont triés, mis en balles et stockés avant de rejoindre les filières de recyclage.

Les matériaux triés sont revendus à différents repreneurs par les collectivités adhérentes et chaque tonne valorisée bénéficie de plus d'un soutien versé par Eco-Emballages.

Les recyclables en chiffres

17 590 t
emballages
+ cartons

12 189 t
de
verre

3 975 t
de
refus de tri

Répartitions des déchets issus de la collecte sélective (2013)

Collecte	Traitements	Tonnages annuels collectés			Coût annuel
		CAPH	SYCTOMEC	CCCO	
Propres et secs	Tri et Valorisation	9 234	3 998	4 358	3 504 535 €
TOTAL		17 590			
Verre*	Recyclage	5 563	3 308	3 318	120 212 €
TOTAL		12 189			
Dont refus de tri	Enfouissement Incinération	3 975			76 358 €
TOTAL		29 779 tonnes			3 624 747 €

* Certains tonnages ont été directement apportés en verrerie (SYCTOMEC = 346 tonnes et CCCO = 1 824 tonnes).

Destination des matériaux triés

Le SIAVED réalise l'appel d'offres de reprise des matériaux triés pour les trois collectivités adhérentes, puis ces dernières signent individuellement avec les différents repreneurs. Celles-ci bénéficient ensuite du soutien à la tonne triée en contrepartie du recyclage effectif de ces déchets.

Matériaux	2013	Filières de recyclage	Exemples de transformation
Verre	12 189	O.I	Verre
Journaux revues magazines (JRM)	5 106	UDREP	Journaux, magazines
Cartons + EMR	2 328	DEROO	Cartons
Gros de magasins	3 151	RECYDEM	Papiers
Flaconnages plastiques	1 713,4	NORDPALPLAST	Polaires, ...
Acier	676	VEOLIA/MARCHETTO	Electroménagers, ...
Emballages pour liquide alimentaire (ELA)	187	DEROO	Essuie tout, ...
Aluminium	69,6	CORNEC	Vélos, trottinettes, ...
TOTAL	25 420		

La différence de 383 tonnes s'explique par les variations des stocks.

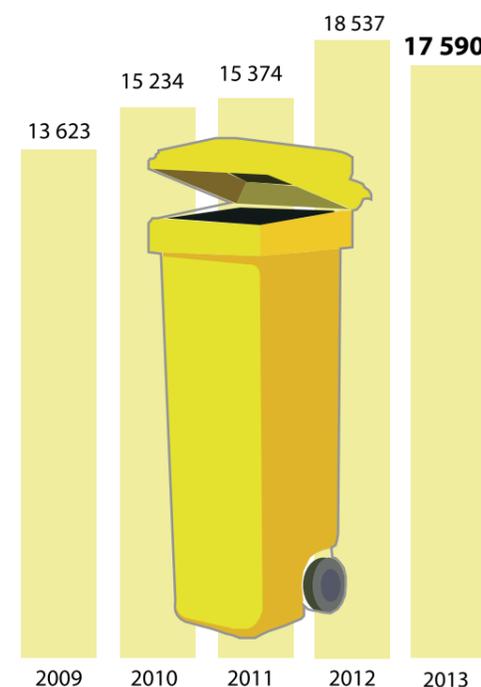
La collecte des emballages et des papiers

La collecte des emballages et recyclables se fait en bacs pour l'ensemble de nos adhérents sauf pour la Ville de St-Amand sur la CAPH qui collecte en sacs jaunes.

De manière générale les tonnages restent constants.



Les performances de collecte



Tous les ans le barème E d'Eco-Emballages impose 18 caractérisations de la collecte sélective. Ainsi, le SIAVED procède à 90 caractérisations (5 lots de 18 caractérisations) chez RECYDEM (54) et MALAQUIN (36) pour les trois collectivités.

Cela se fait par tirage au sort où sont prélevés environ 35 kg de déchets de la collecte sélective triés par matériaux. Tout est pesé et défini en pourcentage de refus contenu dans l'échantillon prélevé.

La collecte du verre

Le verre est collecté en modulo sur l'ensemble du territoire mais des conteneurs d'apports volontaires sont disponibles sur l'ensemble du territoire ainsi qu'en déchèteries.



Les encombrants issus de la collecte en porte à porte

07

ENCOMBRANTS



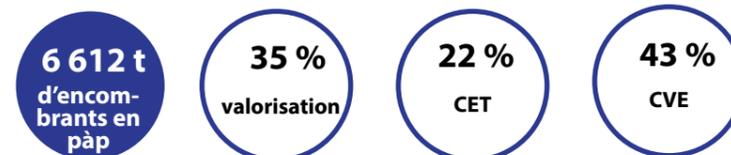
Les encombrants issus de la collecte en porte à porte

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte en «porte à porte» pour les déchets encombrants.

Certains encombrants ne sont pas acceptés lors de la collecte en porte à porte, il s'agit principalement des pots de peinture, des tôles et tuyaux en amiante, des pneus et des déchets d'équipements électroniques et électriques appelés aussi D3E.

Ces déchets peuvent être par contre amenés en déchèterie.

Les encombrants en chiffres



Tonnages des encombrants collectés en porte à porte

Encombrants	2012	2013	Ratio par an et par hab.	Coût du marché
TOTAL	7 993 T	6 612 T	22,83 kg	606 485 €

La baisse des tonnages peut se justifier par le fait que la collecte des encombrants en porte à porte se fait avec une fréquence modifiée et qu'un certain nombre de déchets ne sont plus acceptés comme les DEEE.

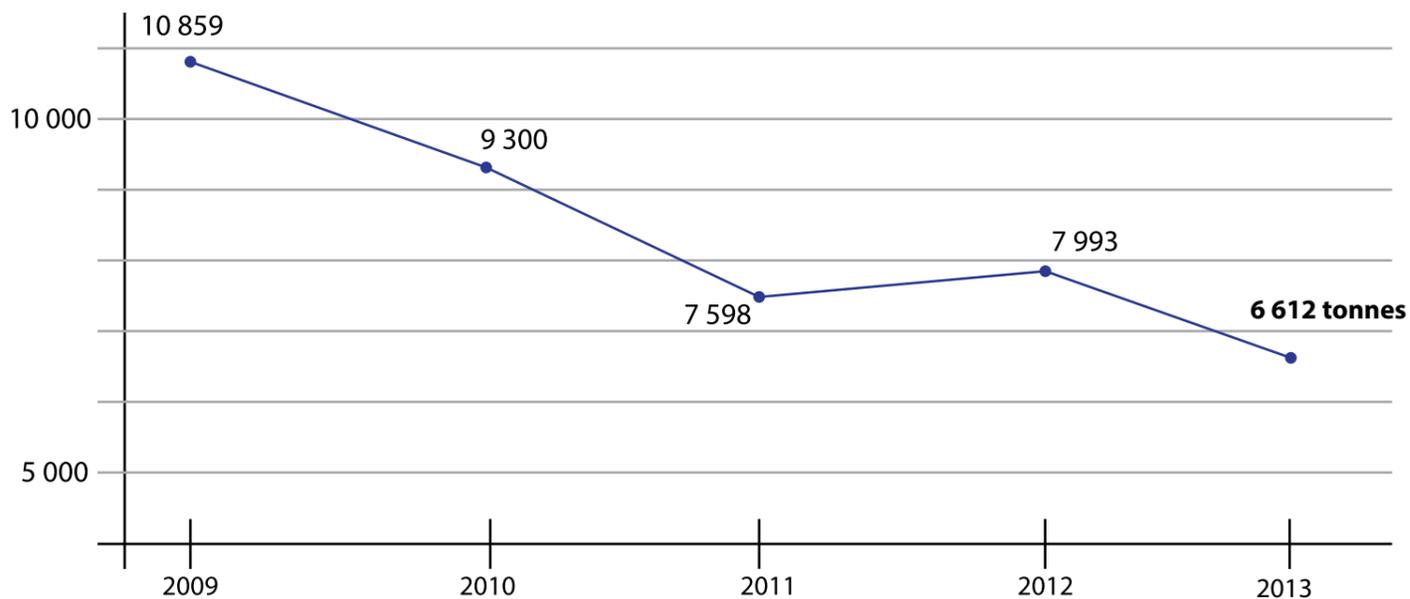
Le tri des encombrants est effectué soit :

- à St-Amand par la société MALAQUIN
- à Noyelles-Godault par la société SITA

Le taux de valorisation est de 35 %. Les matériaux issus de la collecte sont dirigés vers les filières de recyclage (alu, acier...).

La part non valorisée matière est enfouie à Lewarde ou incinérée à Douchy.

Graphique d'évolution des tonnages des encombrants en porte à porte



Traitement des encombrants collectés en porte à porte

Traitement des encombrants en porte à porte		
Valorisation matière 35 %	Encombrants ultimes 65 %	
2 314 T	CVE 1 484 T	CET 2 814 T

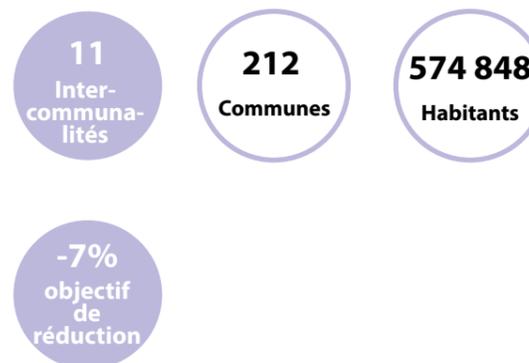


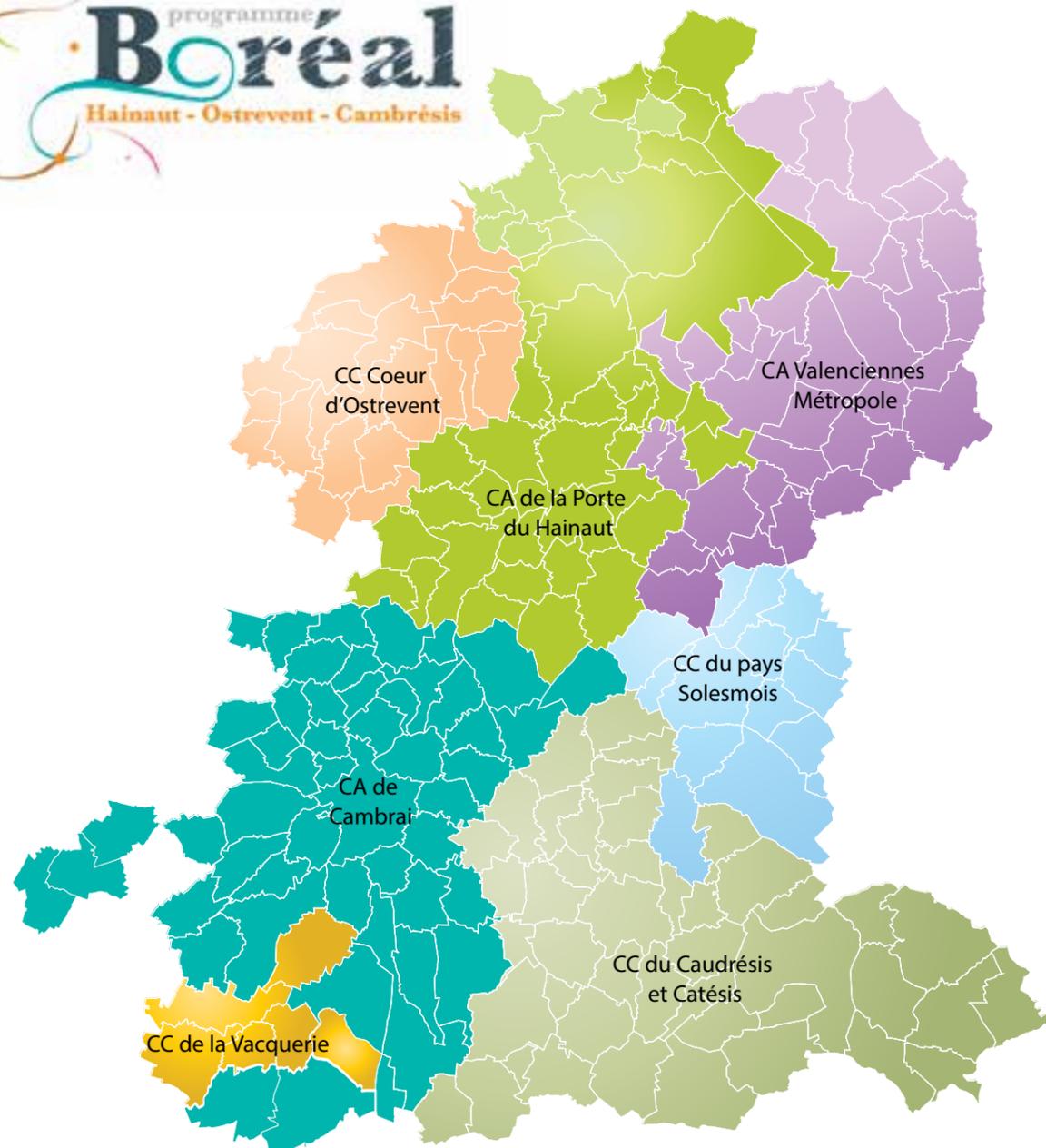


Le programme Boréal, Programme Local de Prévention des Déchets du Hainaut-Ostrevent-Cambrésis, est né du Grenelle de l'Environnement et de la collaboration de 11 intercommunalités.

Ce groupement leur permet d'agir ensemble sur le bassin de vie Hainaut-Ostrevent-Cambrésis, plus précisément partout où il y a un gisement de déchets : écoles, entreprises, lieux d'achats et de consommation, domiciles.

Le programme en chiffres





Territoire du Programme Boréal 218 communes

www.programme-boreal.org

AXE 1. PROMOTION DES ACHATS MOINS GÉNÉRATEURS DE DÉCHETS



LES ACTIONS

- Fiche action 1. Animations de grandes surfaces - action abandonnée en 2012 et remplacée par action 4 et par action 5.
- Fiche action 2. Création et diffusion d'un carnet de courses - action non réalisée en 2013 reconduite pour 2014
- Fiche action 3. Promotion de la consommation des produits locaux et circuits courts - action abandonnée en 2012.
- Fiche action 4. Atelier Eco-consommation dans les établissements scolaires - 20 classes sensibilisées en 2013.
- Fiche action 5. Atelier Eco-consommation dans les centres sociaux - 14 sessions réalisées.



AXE 2. PRÉVENTION DES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS



LES ACTIONS

- Fiche action 6. Kit de gobelets réutilisables - Prêt lors de 13 manifestations.
- Fiche action 7. Promotion de l'eau du robinet et diffusion de carafes - 77 carafes distribuées en 2013.
- Fiche action 8. Formations des agents des espaces verts - 30 agents formés en 2013.
- Fiche action 9. Formations des élus et des agents municipaux à la prévention des déchets - action abandonnée en 2012 et remplacée par action 4 et action 5.
- Fiche action 10. Accompagnement des collectivités à l'utilisation de produits ménagers respectueux de la santé et de l'environnement - après la réalisation d'une vidéo, 7 collectivités se sont portées volontaires.





LES ACTIONS

Thématique 1. Gestion de proximité des biodéchets

Fiche action 11. Formation des guides composteurs - 3 sessions de formations soit 38 guides composteurs formés en 2013.

Fiche action 12. Organisation de réunions publiques - 100 réunions soit 2 100 composteurs ont été distribués.

Fiche action 13. Développement du compostage collectif - 5 établissements scolaires et d'enseignement technique, 1 mairie, 1 établissement publique, 3 centres sociaux ont participé.



LES ACTIONS

Thématique 2. Gaspillage alimentaire

Fiche action 14. Etablissements scolaires engagés sur le gaspillage alimentaire - 11 collèges pilotes, 3 rencontres de chefs, 1 mise à disposition d'outils pédagogiques - résultats réduction de plus de 30% du gaspillage alimentaire pour les établissements concernés.

Fiche action 15. Cours de cuisine pour un public précaire - action abandonnée en 2012.

Fiche action 16. Communication par une exposition itinérante sur le gaspillage alimentaire, «du champ à l'assiette» - 1 stand parapluie et 4 enrouleurs mis à disposition 18 fois auprès du grand public.



LES ACTIONS

Thématique 3. Autre action emblématique

Fiche action 17. Eviter la publicité grâce au Stop Pub - 50 000 stop pub ont été distribués dans 59 communes du territoire.



LES ACTIONS

Thématique 1. Gestion des encombrants

Fiche action 18. Création d'un guide du réemploi - action reportée pour 2014.

Fiche action 19. Valorisation des encombrants en habitats collectifs - suite de l'année 2012, 11 nouveaux sites collectifs ont été aménagés.

Fiche action 20. Village du réemploi - la 2nd édition a eu lieu en octobre 2013, cette action sera reconduite en 2014.

Fiche action 21. Soutien à la mise en place de la collecte des encombrants sur appel - action abandonnée

Fiche action 22. Communication sur la filière valorisation des textiles - action abandonnée en 2012 et remplacée par action 29.



Thématique 2. La consigne

Fiche action 23 et fiche action 24. Promotion de la consigne du verre auprès des producteurs et des distributeurs - Etude technique de faisabilité sur la création d'un kiosque automatisé.



LES ACTIONS

Thématique 1. Déchets dangereux des ménages

Fiche action 25. Information sur les déchets dangereux des ménages - 70 personnes ont participé à la réunion qui a eu lieu en février 2013 où le docteur Philippe Richard, pneumologue et spécialiste des perturbateurs endocriniens est intervenu. Une plaquette a été réalisée et distribuée. Le programme Boréal a été sollicité pour intervenir prochainement à un groupe de travail appelé SQAIE (Santé Qualité de l'Air Intérieur et Environnement) où travaillent conjointement différents spécialistes du corps médical aux questions de santé-environnement.

Thématique 2. Déchets des entreprises

Fiche action 26. Accompagnement d'entreprises pour la réduction de leurs déchets et la mise en place d'une économie circulaire - action abandonnée en 2013.

Fiche action 27. Organisation de visites d'entreprises exemplaires - action abandonnée en 2013.



LES ACTIONS

Restez informé et participez !

Fiche action 28. Création et développement du site Internet du Programme Boréal - Le site Internet du Programme Boréal a été mis en ligne début février 2013. A ce jour, le site comptabilise près de 5 800 visites avec une moyenne de 27 par jour. Une première newsletter a été envoyée mi-juin à 460 personnes référencées.

Fiche action 29. Tenue de comités de concertation - En 2013, 3 comités de concertation se sont tenus.

Fiche action 30. Création d'un parcours pédagogique sur deux déchèteries - action terminée en 2012.

Fiche action 31. Rencontre avec les conseillers municipaux des communes adhérentes au programme - De janvier à octobre 2013, le programme Boréal a rencontré 20 communes à l'occasion de conseils municipaux.

Fiche action 32. Organisation d'ateliers itinérants sur la mise en place de la tarification incitative - En 2013, deux nouvelles destinations ont été choisies pour sensibiliser nos élus et techniciens à la fiscalité incitative. La première, la Communauté de Communes de Beaurepaire, près de Lyon, nous a donné un aperçu d'une redevance incitative sur un territoire très rural et qui a dû faire face à de nombreuses difficultés, techniques ou politiques.

Les avancées sur l'encadrement juridique de la taxe incitative nous ont amenées à contacter une seconde collectivité ayant opté pour cette fiscalité. Aussi, nous avons été reçus par la Communauté de Communes du Pays de Lunel, en pleine organisation de la transition vers la taxe incitative qui sera effective au 1er janvier 2014.

Vingt-et-une personnes ont participé à ce voyage et ont ainsi pu comparer ces deux fiscalités incitatives.

Fiche action 33. Communication régulière sur la prévention des déchets via les journaux municipaux des 212 communes

En début d'année, le Programme Boréal a réalisé une douzaine d'article sur des thématiques spécifiques à la prévention des déchets :

- Compostage,
- Déchets dangereux des ménages,
- Réemploi du textile,
- 11 collèges engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Agent éco-responsable,
- Emballages,
- Eau du robinet,
- Programme Boréal,
- Réacomoder les restes,
- Pique nique sans déchet, etc.

Peu de communes ont diffusé l'information du Programme pour plusieurs raisons :

- Les communes n'ont pas même fréquence de diffusion des bulletins municipaux,
 - Elles ne sollicitent pas le Programme Boréal pour obtenir des articles,
 - Les articles ne sont pas tous en ligne sur le site Internet du Programme Boréal,
- Seul l'article sur le compostage connaît un véritable succès grâce à l'annonce du compostage.

En 2013, le Programme Boréal souhaite développer cet outil de communication peu coûteux.



En 2013, la communication du SIAVED s'est renforcée avec de nouveaux outils, notamment la diffusion de lettres au élu, le relooking des triptyques déchèteries ou de nouveaux documents sur les projets...



Bulletin d'information des actualités du SIAVED aux élus

Edito

Cher(e)s élu(e)s,



La première lettre du SIAVED à destination des élus fut un succès. Vous découvrez la seconde édition. Véritable outil de communication, cette lettre voulue par les élus du SIAVED nous permet d'exposer nos projets en toute transparence. En complément du SIAVED Infos, à destination de nos populations adhérentes, ce tandem vous transmet une information claire et pérenne.



Dans cette édition, découvrez le budget prévisionnel 2013. Nos finances sont saines, nous permettant d'entreprendre des projets et ainsi participer à la vie économique de notre territoire. Nos investissements importants nous permettent d'aboutir à la cogénération.

Charles LEMOINE
Président du SIAVED

Projet phare et novateur, retrouvez l'avancement des travaux de cogénération sur le chauffage urbain dans cette lettre mais également sur notre nouveau site internet : www.siaved.fr.

Bonne lecture !

N°2
Avril 2013

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets

Le budget prévisionnel 2013

Le budget primitif 2013 a été voté à hauteur de 63 712 679 €. Par souci de simplification et de clarté, nous reprenons ci-après les dépenses réelles d'un montant de 38 551 246 € qui ne tiennent pas compte des opérations d'ordre (amortissements, flux entre budgets, etc).

Prévisions des dépenses réelles (38 551 246 €)

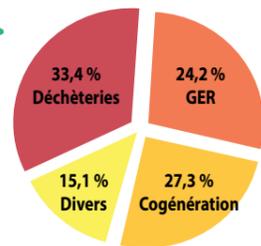


Point sur l'investissement

* INVESTISSEMENTS 2013

La part d'investissement en 2013 s'élève à 10 103 500 € :

- Gros Entretien et Renouvellement du CVE (GER)	2 450 000 €
- Cogénération	2 760 000 €
- Analyseurs	200 000 €
- Divers CVE	140 000 €
- Rénovation déchèteries du sud	1 000 000 €
- Création déchèteries Hérin, Pecquenecourt	2 370 000 €
solde Denain Mortagne	
- Investissements divers (achat de benne, terrain, rénovations déchèteries, siège SIAVED signalétique, etc...)	1 183 500 €
TOTAL	10 103 500 €



Déchèteries = rénovation et création
Divers = investissements divers, analyseurs, divers CVE

> La maîtrise des dépenses et la bonne exécution des recettes prévues en 2012 a permis de faire baisser la participation des collectivités adhérentes au SIAVED de 2,08 % sur 2013.

La communication : facteur essentiel



Les documents réalisés

> **Mise en ligne du tout nouveau site internet - www.siaved.fr**
Le service communication a réalisé un nouveau site internet.



> **la lettre du SIAVED n°2, 3, 4 (à destination des élus)**
Depuis 2012, le SIAVED publie chaque trimestre la lettre des élus. Cette lettre reprend service par service les actualités marquantes du syndicat avec leur part financière.



> **Le triptyque de présentation du Réseau de Chauffage Urbain**
Suite à la signature du contrat de fourniture d'énergie au réseau de chauffage urbain, le service communication a réalisé et conçu un nouveau document explicatif.



> **2 SIAVED Infos**
Le service communication a diffusé 2 nouvelles éditions de sa lettre d'information en faveur de la population : les SIAVED Infos. Le N°5 été consacré au CVE alors que le N°6 a abordé les projets de cogénération et de fourniture d'énergie au réseau de chauffage urbain.



> **Le rapport d'activité annuel**
Chaque année, le service communication prend en charge la rédaction du Rapport d'Activité Annuel du SIAVED. Ce document permet de recenser toutes les données de l'année précédentes.

> **Les triptyques déchèteries**
Pour l'ouverture des déchèteries nouvelle génération de Caudry et Le Cateau le SIAVED a réalisé des triptyques d'informations sur les horaires, déchets acceptés, conditions d'ouvertures et plan d'accès des déchèteries.

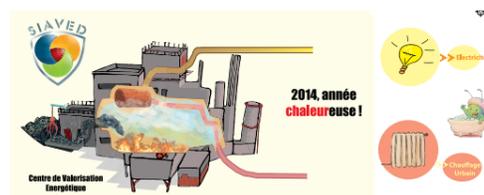


> **Stand parapluie et enrouleurs pour les expositions**
Afin d'améliorer sa communication externe lors des participations au salon et forum, le service communication a conçu et fait réaliser 3 enrouleurs et un stand parapluie sur les missions du SIAVED.



> **La carte de vœux 2013**
Pour les vœux 2013, le service communication a conçu et réalisé une fois de plus une carte de vœux originale. La cérémonie des vœux 2013 a été placée sous le ton de l'humour avec la réalisation de vidéo et d'un journal TV qui ont accompagné les discours habituels.

> **Signalétique du site**
Pour améliorer la visibilité sur le site de Louches, le SIAVED a installé une nouvelle signalétique.



> **Un reportage France 3**

Les grandes dates de l'année 2013

> **le 14 juin 2013 : cérémonie de clôture des bravos l'entreprise**

Les six élèves du collège Turgot de Denain, ont présenté leur projet «Exposition pédagogique sur le CVE et le principe de la cogénération» au jury des Bravos de l'Entreprise qui leur a décerné la récompense «Originalité et présentation du sujet».



> **le 6 novembre 2013 : Les Entrepreneurs du Hainaut**

Au théâtre des Forges de Trith-saint-Léger, le SIAVED, l'un des 5 porteurs d'initiatives mis à l'honneur par le Conseil de Développement de la Porte du Hainaut dans le cadre de la soirée des Entrepreneurs du Hainaut, a présenté ses projets.



> **le 27 juin 2013 : Signature convention RCU**

Le Président Charles LEMOINE et le Directeur de la SEC Emeric de FOURNAS ont signé cet après-midi la convention qui permettra au SIAVED d'alimenter la chaufferie de Douchy.



A travers cette convention, le SIAVED va apporter de l'énergie à la chaufferie, dépendante de la SEC, qui chauffe déjà des logements douchinois appartenant à la SA du Hainaut.

> **Réception de fin de travaux Caudry et Le Cateau**

Près d'un an que le SIAVED a entrepris une politique de modernisation de ses déchèteries.

Dans le but de répondre correctement aux normes de sécurité édictées par le Conseil Général et l'ADEME, les déchèteries de Caudry et Le Cateau ont été entièrement repensées et sont maintenant des déchèteries « nouvelle génération ».

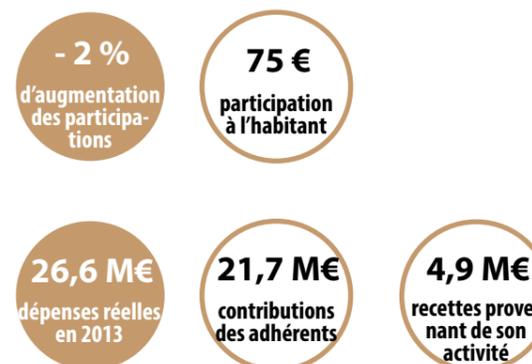


Il y a un an, un retour à l'équilibre de nos finances a permis au budget du SIAVED d'être moins mouvementé. Il demeure cependant une priorité pour les élus du syndicat. C'est donc une rigueur exemplaire ainsi qu'une transparence pour les administrés du SIAVED, exercée dans la gestion des finances du SIAVED.

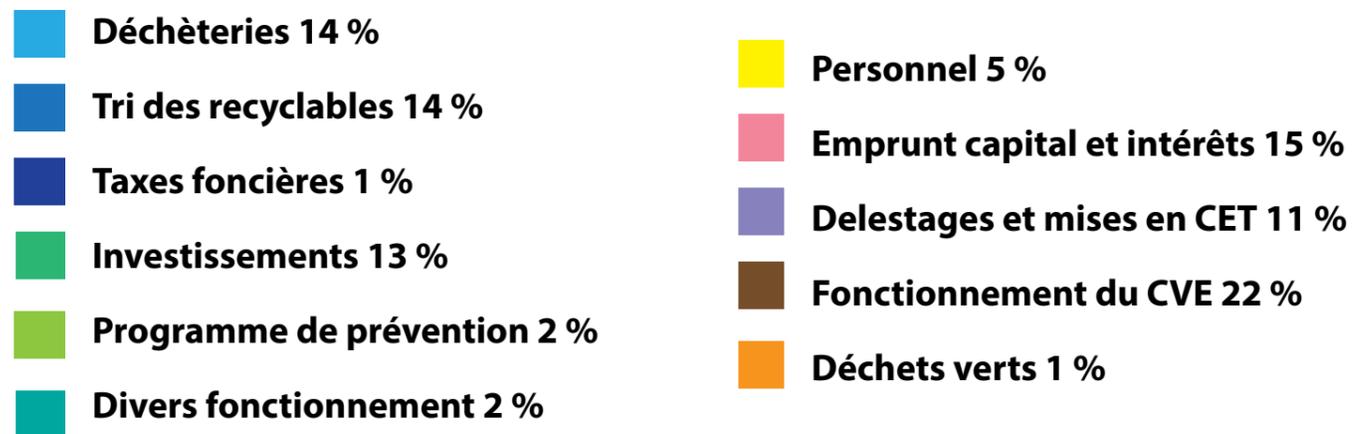
En 2013, il n'y a pas eu d'augmentation des participations des adhérents.

Avec 26 626 808 € de dépenses réelles et près de 3,5 M€ d'investissement, le SIAVED est un acteur important de l'économie locale. Au travers de dépenses dédiées au recyclage et à la valorisation des déchets, il contribue au renforcement et au développement de nombreux emplois.

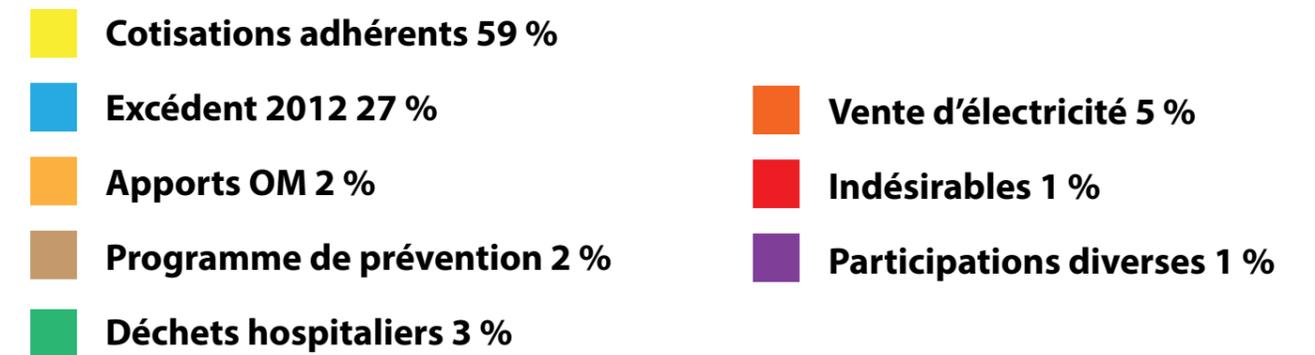
Le budget



Les dépenses réelles en 2013



Les recettes réelles en 2013





| Glossaires

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie

Apport volontaire

Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans les conteneurs appropriés situés dans des lieux publics.

Balle

Après avoir été triés dans les centres de tri, les déchets (papier, journaux, bouteille en plastique) sont compactés sous forme de cube ou « balle » afin de prendre moins de place lors du transport vers les filières de recyclage. Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur des éléments issus des collectes pour les séparer par matériaux.

Bilan carbone

Méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir des données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par une activité ou un territoire.

C.D.S.U. ou Centre de stockage des déchets ultimes

Endroit où sont stockés les déchets ultimes qui ne peuvent pas être recyclés ; anciennement C.E.T (Centre d'enfouissement technique).

Centre de tri

Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur des éléments issus des collectes pour les séparer par matériaux.

Cogénération

Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective

Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage.

Compost

Matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol.

CVE

Centre de valorisation énergétique : usine d'incinération des ordures ménagères avec valorisation de l'énergie.

DASRI

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire (Article R1335-1 du code de la santé publique).

D3E ou DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchet

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou bien meuble abandonné, ou que son propriétaire destine à l'abandon.

Déchets ménagers

Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles...).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchets ultimes

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

Déchèterie

Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille le dépôt des déchets encombrants et autres déchets ménagers spéciaux et toxiques.

Déchets industriels banals (DIB)

Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

ELA

Emballage liquide alimentaire.

Encombrants

Déchets des ménages trop volumineux pour être collectés en porte à porte.

Gravats

Débris de démolition.

Mâchefers

Résidus issus de l'incinération des déchets.

Mégawattheure (MWh)

Production pendant une heure d'une puissance d'une centrale de production.

Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Déchets restant après la collecte sélective.

PEDMA

Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Recyclage

Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première.

REFIOM

Résidus des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant des résidus de dépoussiérage et des résidus de la neutralisation des fumées.

TGAP

Taxe générale sur les activités polluantes. Concerne : la mise en décharge des déchets ménagers, le stockage et l'élimination de déchets industriels dangereux, la consommation d'huiles, la pollution industrielle de l'air, le bruit généré par le trafic aérien et la pollution des eaux.

Traitement

Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.

Traitement des déchets

Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie.

Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)

Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés par combustion et traitement des fumées, avec ou sans valorisation de l'énergie. Le terme CVE est employé quand il y a valorisation de l'énergie.

Valorisation

Consiste à redonner une valeur aux déchets par réutilisation du produit, recyclage, compostage, régénération d'une nouvelle matière ou sous forme d'énergie.

Rudologie

Science des déchets.



Syndicat Inter-Arrondissement de **V**alorisation et d'**E**limination des **D**échets
5, route de Louches - 59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99 - Fax : 03 27 43 86 67
E-mail : infos@siaved.fr